



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 37513

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la création d'un institut agricole. La création d'un tel institut serait une nette avancée pour l'apiculture française et fédérerait les différents acteurs en y incluant une représentation des petits apiculteurs, à l'image de ce qui existe en Allemagne où les différents Länder possèdent des référents (" Linen bienen institut ") en matière d'élevage de reines et d'aides techniques aux apiculteurs. Il lui demande s'il entend mettre en place un tel institut proche du terrain tant vers les apiculteurs que vers les agriculteurs.

Texte de la réponse

Le 10 octobre 2008, Martial Saddier, député de la Haute-Savoie, a remis au ministre de l'agriculture et de la pêche et à la secrétaire d'État chargée de l'écologie son rapport parlementaire relatif à la filière apicole. Parmi les 25 mesures préconisées par ce rapport, la création d'un institut technique et scientifique de l'abeille est apparue comme l'un des éléments clefs de la structuration et de l'essor de cette filière. Cet institut technique, qui serait adossé à l'association de coordination technique agricole (ACTA), a vocation à identifier les besoins de recherche et développement de la filière et à apporter aux professionnels l'expertise technique indispensable à l'accroissement de leur compétitivité. Afin de mettre en oeuvre les axes prioritaires de ce rapport, le comité opérationnel de la filière apicole, présidé par le député Martial Saddier, a été constitué et s'est réuni au ministère de l'agriculture et de la pêche le 7 janvier 2009. Ce comité a validé la création d'un institut technique apicole pour l'année 2009. Un groupe de travail, animé par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture et de la pêche, est en charge de la définition des objectifs et de la structuration de cet institut technique. L'essor d'une filière apicole durable constitue un élément majeur des politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de la pêche, qui mobilise l'ensemble de ses services pour répondre aux exigences de l'innovation et du développement de ce secteur agricole.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37513

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10783

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2019